

Legal Aid WA (L'aide juridique de WA) vous aide à comprendre quel est votre problème juridique et à rechercher les moyens de le résoudre.

Comment peut-on vous aider dépend de ce problème juridique, de votre situation personnelle et de nos ressources

## Quels sont les services procurés par Legal Aid WA ?

- Informations, ressources et publications gratuites disponibles sur notre site Internet.
- Numéro de téléphone Infoline (Ligne-info) - [1300 650 579](tel:1300650579).
- RDV pour des conseils et assistances juridiques sur vos problèmes, y compris :
  - accusations criminelles
  - conflits familiaux, pensions alimentaires pour enfants, demandes liées aux soins et à la protection
  - ordonnances restrictives
  - problèmes liés à la consommation, dettes, emploi, tutelle et administration, réclamations d'assurance, prêt hypothécaire, dommages matériels aux véhicules automobiles, sécurité sociale et indemnisation des victimes d'actes criminels.
- Un service d'avocat de service est là pour vous conseiller et vous assister auprès du tribunal correctionnel, du Tribunal de l'enfance ou de la famille. Mais nos avocats de service ne peuvent pas vous représenter durant le procès.
- Représentation continue d'un avocat dans le cadre de l'aide judiciaire.
- Ressources portant sur l'information juridique pour les groupes communautaires et le public.

## Et que dois-je faire si j'ai besoin d'un interprète ?

Nous faisons de notre mieux pour aider les personnes qui ont dû mal à parler ou à comprendre l'anglais. Si vous préférez parler une autre langue, nous pouvons organiser l'assistance d'un interprète.



Quand vous appelez l'Infoline ou venez à l'un de nos bureaux, informez-nous sur la langue que vous parlez. Nous réserverons alors un interprète et prendrons RDV pour discuter de votre problème juridique avec lui.

Si vous souhaitez utiliser un interprète lors d'un rendez-vous, veuillez nous le faire savoir quand vous prenez le rendez-vous.

Si vous allez au tribunal, vous pouvez contacter ledit tribunal et leur demander de réserver un interprète. Si vous êtes au tribunal et qu'il n'y a pas d'interprète, demandez à notre service d'avocat de service s'il peut vous aider au tribunal à reporter votre cas à un autre jour afin qu'un interprète puisse y être présent.

## Nous contacter

L'Infoline est ouverte les jours ouvrables de 9h00 à 16h00 (WST) – téléphone [1300 650 579](tel:1300650579).  
Notre bureau principal est à l'adresse suivante : 32 St Georges Terrace, Perth. Nous avons également [des bureaux dans les principaux centres régionaux](#).